

Dénomination : AMB

n° de gestion : 2005B70318

n° d'identification : 484 101 951

n° de dépôt : A2010/000578

Date du dépôt : 22/01/2010

Pièce : acte sous seing privé du 30/12/2007

05B70318 1578

CESSION DE PARTS SOCIALES

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUN
DE COMMERCE DE ROMANS L
22 JAN. 2010

Les soussignés

- 1/ - ***La SARL BMC représentée par Monsieur RIGNAGNESE,*** dont le siège social est Route de Lyon, (07430) DAVEZIEUX, *SARL au capital de 7 622,45 euros, immatriculée au RCS d'ANNONAY sous le SIREN 419 758 339,*

Ci-après dénommé
« LE CEDANT »

D'une part,

- 2/ - ***La SARL ADM représentée par Monsieur Michel RIGNANESE,*** dont le siège social est 53 rue de Saint Cyr, (69009) LYON, *SARL au capital de 7 622,45 euros, immatriculée au RCS de LYON sous le SIREN 383 222 882,*

Ci-après dénommé
« LE CESSIONNAIRE »

D'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

La SARL AMB, dont le siège social est 175 route de Montélimar, (26200) MONTELIMAR , *SARL au capital de 7 500,00 euros, immatriculée au RCS de VALENCE sous le SIREN 484 101 951*, dont une fraction des parts fait l'objet de la cession ici réglementée, a notamment pour objet et activité :

- le commerce de vêtements, d'accessoires, d'objet de décoration
- la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à l'objet ci-dessus défini,
- et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

Le capital d'origine a été fixé à 7 500 euros par apport en numéraire.

Le capital social est divisé en 750 parts de 10 euros réparties de la manière suivante :

- La SARL ADM. est propriétaire de 375 parts,
- La SARL BMC. est propriétaire de 375 parts.

CESSION DE PARTS

Par la présente, ***la SARL BMC,*** soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à ***la SARL ADM,*** soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 375 parts lui appartenant de la ***SARL A.M.B.***

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

CONDITIONS GENERALES

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

PRIX

La présente cession est réalisée moyennant un prix de 1 Euro, (un euro)

Ce prix est justifié par les fonds propres fortement négatifs et le résultat de l'entreprise qui est également fortement déficitaire.

Il est rappelé qu'il n'a été délivré aucun titre représentatif des parts présentement cédées et que leur propriété résulte seulement des actes sus-rappelés en l'exposé qui précède et que le cessionnaire déclare bien connaître.

MENTIONS – PUBLICITE – POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par ***la SARL ADM*** qui s'y oblige expressément

A MONTELIMAR

Le 30 Décembre 2007
En 3 exemplaires,

Pour la SARL BMC représentée par Michel RIGNANESE
Inscrire bon pour cession de 375 parts

bon pour

Pour la SARL ADM représentée par Michel RIGNANESE
Inscrire bon pour acquisition de 375 parts

Bon pour acquisition

Enregistré à : SIE DE VILLEURBANNE
Le 20/01/2010 Bordereau n°2010/67 Case n°26 Ext 698
Enregistrement : 25 € **Pénalités : 5 €**
Total liquidé : trente euros
Montant reçu : trente euros
L'Agent

Mme Soldat
L'agent